



Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 18
Nombre de procurations : 9

Convocation du 8 décembre 2022
Affichage du 8 décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, MM. Laurent SAADI, et Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Christian JOUVE et Bernard CAPUS, Mmes Marie-Claude DRABEK et Laurence SÉNÉGAS, M. Nicolas BELY, Mmes Emmanuelle CARBONNE, Bekhta BOUZID, Nadia OULD-AMER, Isabelle MANTEAU et Malika MAZOUZ.

Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Maxime COUPEY), MM. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Jean-Philippe FELIGETTI (procuration à M. Laurent SAADI) Jean-Pierre CABARET (procuration à Mme Bernadette MARC), Benoît ALBAGNAC (procuration à Mme Nadia OULD-AMER) et Cédric PALLUEL (procuration à M. Bernard CAPUS), Mme Marion CABALLERO (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), , MM. Sylvain PLUNIAN (procuration à Mme Malika MAZOUZ) et Julien LASSALLE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU) et Mme Valérie BEAUD.

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Maxime COUPEY.

Délibération n° DL-221214-0137
Objet :

**Désignation des membres du Conseil d'exploitation du SPIC
« Énergies renouvelables »**

Décision de l'Assemblée

- Votants : 23
- Pour : 23
- Abstentions : 4 - Liste « Saint-Sulpice Active et citoyenne » : Mmes Malika MAZOUZ et Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE et Sylvain PLUNIAN

Mode de scrutin : main levée

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 081-218102713-20221214-DL_221214_0137-DE

Désignation des membres du Conseil d'exploitation du SPIC « Énergies renouvelables »

À la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services de la Commune, informe l'assemblée que conformément à l'article 5 des statuts du SPIC « Energies renouvelables », le Conseil d'exploitation de la régie « Énergies Renouvelables » est composé de sept représentants de la Commune, désignés par le Conseil municipal.

Le mandat des membres du Conseil d'exploitation prend fin en même temps que le mandat des élus du Conseil municipal. Il sera procédé à un renouvellement des membres du Conseil d'exploitation au commencement du prochain mandat de ces élus et pour une durée de ce mandat.

Les personnes proposées pour siéger au sein du Conseil d'exploitation sont :

- M. Raphaël BERNARDIN
- M. Maxime COUPEY
- Mme Laurence BLANC
- M. Alain OURLIAC
- M. Bernard CAPUS
- Mme Laurence SENEGAS
- Mme Nadia OULD-AMER

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2221-1 à R2221-18 et R2221-63 à R.2221-94 relatifs aux dispositions de création, organisation administrative, régime financier et clôture des régies dotées de la seule autonomie financière chargées de l'exploitation d'un SPIC ;
- Vu l'article L2121-21 du CGCT autorisant de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations ;
- Vu le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-221214-0136 du 14 décembre 2022 portant création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et d'un budget autonome « Energies Renouvelables » et approbation des statuts ;
- Vu l'article 5 des statuts du SPIC « Énergies renouvelables » ;
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Administration générale / Prévention sécurité » du 29.11.2022 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la nécessité de désigner sept personnes pour siéger au Conseil d'exploitation ;

DÉCIDE

- de désigner pour siéger au sein du Conseil d'exploitation « Energies renouvelables » les membres comme suit :
 - M. Raphaël BERNARDIN
 - M. Maxime COUPEY
 - Mme Laurence BLANC
 - M. Alain OURLIAC
 - M. Bernard CAPUS
 - Mme Laurence SENEGAS
 - Mme Nadia OULD-AMER
- d'habiliter M. le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces à la mise en application de cette délibération.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 14 décembre 2022


Monsieur le Maire,
Raphaël BERNARDIN